RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 13670
Numéro SIREN : 301 209 920
Nom ou dénomination : ABAQUEPLAST

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2017 sous le numéro de dépôt 14434

Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny : dépôt N°14434 en date du 21/09/2017

ADVISO GROUP
Société d'Expertise Comptable
Commissariat aux comptes

31, Grand Place
62 120 AIRE SUR LA LYS

14434

GREFFE
21 SEP. 2017
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

ABAQUEPLAST SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2016
ABAQUEPLAST SAS
41, avenue Gaston Monmousseau – 93240 STAINS
Ce rapport contient 3 pages

ADVISO GROUP
Société de Commissariat aux comptes

ABAQUEPLAST SAS

Siège social : 41, avenue Gaston Monmousseau – 93240 STAINS
Capital social : €. 48 000
N° SIRET : 30120992000034

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ABAQUEPLAST SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

ADVISO GROUP
Société de Commissariat aux Comptes

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

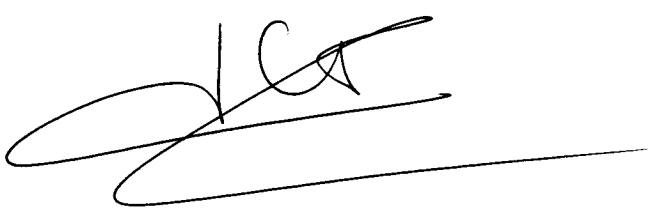
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aire sur la Lys, le 14 juin 2017,

Arnaud CAUËT
Commissaire aux comptes
Associé de « ADVISO GROUP »



(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2016

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABAQUEPLAST — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 41 avenue Gaston Monmousseau 93240 STAINS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 0 1 2 0 9 9 2 0 0 0 0 3 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2016

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	64 913	AG	47 915	16 997
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	316 245	AQ	225 221	91 023
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	389 126	AS	313 324	75 802
	Autres immobilisations corporelles	AT	196 975	AU	88 521	108 453
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	80	CV		80
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	6 461	BG		6 461
	Autres immobilisations financières*	BH	39 099	BI		39 099
	TOTAL (II)	BJ	1 012 902	BK	674 983	337 919
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	447 915	BU		447 915
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	418 106	BY	32 050	386 056
	Autres créances (3)	BZ	57 196	CA		57 196
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	770 016	CE		770 016
	Disponibilités	CF	652 836	CG		652 836
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 721	CI		2 721
	TOTAL (III)	CJ	2 348 792	CK	32 050	2 316 742
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 361 695	1A	707 033	2 654 661

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 6 461 — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2016

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABAQUEPLAST — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 000)	DA	48 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 475 628
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	193 249
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 721 678
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	84 462
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	84 462
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	64 883
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	161 616
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	394 257
	Dettes fiscales et sociales	DY	215 779
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 308
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	10 676
	TOTAL (IV)	EC	848 520
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 654 661

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	817 613
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	280

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Désignation de l'entreprise : SAS ABAQUEPLAST — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 028 821	FB	112 021	FC	3 140 843	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	175 270	FH		FI	175 270	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 204 092	FK	112 021	FL	3 316 113	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 092	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 706	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 669	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 322 582	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	992 521	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(385)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	19 970	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 065 442	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	40 335	
	Salaires et traitements*					FY	608 538	
	Charges sociales (10)					FZ	258 989	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	50 175	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 661	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	39 742	
	Autres charges (12)					GE	149	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 079 142	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	243 439	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	24 635	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	24 635	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	950	
	Différences négatives de change					GS	224	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 175	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	23 459	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	266 899	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2016

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABAQUEPLAST — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	17 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	17 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	254
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	254
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 745
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	90 395
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 364 217
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 170 967
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	193 249

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	38 473
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	45	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	209	
Produits des cessions d'éléments d'actif		17 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Désignation de la société : SAS ABAQUEPLAST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 2 654 661 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 193 250 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 An linéaire
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

VISA POUR AUTHENTIFICATION

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 28 428 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 251	19 663		64 913
Immobilisations incorporelles	**45 251**	**19 663**		**64 913**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	316 245			316 245
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	381 210	7 917		389 127
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 500	26 168		27 668
- Matériel de transport	100 176	57 285	52 252	105 209
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 315	2 783		64 098
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**860 446**	**94 153**	**52 252**	**902 348**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	80			80
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	52 532	8 299	15 270	45 561
Immobilisations financières	**52 612**	**8 299**	**15 270**	**45 641**
ACTIF IMMOBILISE	**958 309**	**122 115**	**67 522**	**1 012 902**

Notes sur le bilan

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	19 663	94 153	8 299	122 115
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**19 663**	**94 153**	**8 299**	**122 115**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		52 252	15 270	67 522
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**52 252**	**15 270**	**67 522**

Notes sur le bilan

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 472	6 444		47 916
Immobilisations incorporelles	**41 472**	**6 444**		**47 916**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	213 347	11 874		225 221
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	293 940	19 384		313 325
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 500	724		2 224
- Matériel de transport	72 046	9 671	52 252	29 465
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 755	2 078		56 833
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**635 588**	**43 732**	**52 252**	**627 067**
ACTIF IMMOBILISE	**677 059**	**50 176**	**52 252**	**674 983**

Notes sur le bilan

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 523 587 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 462	6 462	
Autres	39 100		39 100
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	418 107	418 107	
Autres	57 197	57 197	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 722	2 722	
Total	**523 587**	**484 487**	**39 100**
Prêts accordés en cours d'exercice	8 299		
Prêts récupérés en cours d'exercice	15 270		

Produits à recevoir

	Montant
RRR A OBTE.- AVR A RECEV.	108
Charges sociales - produits à recev	1 500
ASSOC CPTE COURANT INT.CO	34 115
PRODUITS FINANCIERS A REC	72 190
Total	**107 912**

Notes sur le bilan

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	44 720	39 743			84 463
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**44 720**	**39 743**			**84 463**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		39 743			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 848 521 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	280	280		
- à plus de 1 an à l'origine	64 603	33 696	30 907	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	394 257	394 257		
Dettes fiscales et sociales	215 780	215 780		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	162 924	162 924		
Produits constatés d'avance	10 676	10 676		
Total	**848 521**	**817 613**	**30 907**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	65 311			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	17 277			
(**) Dont envers les associés	161 616			

Charges à payer

	Montant
FOURNI.FACT.NON PARVENUES	22 047
Banque - Intérets courus à payer	280
DETTES PROV.POUR CONGES	54 553
PERSONNEL CHARGES A PAYER	20 541
AUTRES CHARG.SOC.A PAYER	34 300
AUTRES CHARG.FISC.A PAYER	28 827
Total	**160 549**

Notes sur le bilan

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTR. AV.	2 722		
Total	**2 722**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTAT.D AVANCE	10 676		
Total	**10 676**		

Notes sur le compte de résultat

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 700 €

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2008, la société SAS ABAQUEPLAST est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL AD VALOREM FINANCES, 41 avenue Gaston Monmousseau 93240 STAINS.

Autres informations

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Effectif

Effectif moyen du personnel : 21 personnes dont 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers	11	
Total	**21**	

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 63 449 €.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 53 730 €

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ABAQUEPLAST
Société par Actions Simplifiée Au capital de 48.000 Euros
Siège social : 41, Avenue Gaston Monmousseau - 93240 STAINS
RCS BOBIGNY 301 209 920

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à 18 heures,

La Société AD VALOREM FINANCES, SARL au capital de 50.000 Euros, dont le siège social est 41 Avenue Gaston Monmousseau – 93240 STAINS, Associé Unique de la Société ABAQUEPLAST, représentée par son gérant, Monsieur Marc LE MOEL,

a pris, au siège social, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité et les comptes de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ; distribution d'un dividende ;
- Conventions avec la Société (article L. 227-10, al. 4 du Code de Commerce) ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir pour les formalités.
- Délégation conférée au Président en vue de procéder en une ou plusieurs augmentations de capital d'un montant maximum de 10.000 Euros réservée aux salariés de la Société (Article L. 225-129-6 du Code de Commerce) dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail :
 - Conditions et modalités de la délégation conférée au Président ;
 - Suppression du droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en faveur des salariés de la Société adhérant à un Plan d'Epargne d'Entreprise.
- Pouvoirs à conférer au Président en vue de la modification des statuts.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Commissaire aux Comptes, la Société ADVISO GROUP, représentée par Monsieur Arnaud CAUET, convoqué selon lettre remise en mains propres le 14 juin 2017, est absent et excusé.

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016,

a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise des documents ci-dessus visés :

- approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qui lui sont présentés, et qui font apparaître, pour ledit exercice un bénéfice net comptable de 193.249 Euros ;
- approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport du Président,

- constate l'absence de charges et dépenses somptuaires (article 39.4 du Code Général des Impôts) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'existence d'une somme de 5.344 Euros au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que l'exercice se solde par un **bénéfice net comptable** d'un montant de **193.249 Euros,** décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Mise en distribution du bénéfice enregistré :	193.249 Euros
- Mise en distribution par prélèvement sur le poste « Autres Réserves » :	206.751 Euros
Soit une distribution de dividendes d'un montant total de :	**400.000 Euros**

La distribution de dividendes s'élève à un montant de 400.000 Euros, soit un dividende de 133,33 Euros pour chacune des 3.000 actions composant le capital social.

La mise en paiement de ce dividende pourra intervenir à compter de ce jour et sera exonéré d'impôt sur les sociétés en application du régime fiscal mère-fille prévu par l'article 145 du Code Général des Impôts, sous réserve de l'imposition de la quote-part de frais et charges.

Il est rappelé le montant des dividendes versés au titre des 3 exercices précédents :

Exercice 2015 : 100.000 Euros
Exercice 2014 : 100.000 Euros
Exercice 2013 : 100.000 Euros

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte qu'aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au titre de l'exercice considéré.

CINQUIEME DECISION

Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président exposant l'obligation de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société, d'un montant maximum de 10.000 Euros, par la création de 625 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 Euros, émises au pair, réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, et la proposition visant à déléguer au Président tous pouvoirs à l'effet de :

- procéder, à l'augmentation de capital susvisée, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles, réservées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise qui serait ouvert aux salariés de la Société,

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, ainsi que le mode de libération au moment des souscriptions par les salariés,
- informer les salariés de la Société et procéder à la création d'un Plan d'Epargne d'Entreprise,
- constater les souscriptions et la réalisation des augmentations de capital résultant de la souscription et de la libération des actions émises,
- apporter aux statuts les modifications corrélatives,

rejette cette proposition, et décide de ne pas procéder à cette augmentation de capital.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises par la Loi.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique.

AD VALOREM FINANCES SARL
représentée par son Gérant, Marc LE MOEL

Marc LE MOEL